

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 86/584 /INTERFFPS/DGFP/DGPCE.-

portant reclassement et nomination
de Monsieur MOUAYA (Boniface) Ingenieur
des Travaux Agricoles de 4° échelon,
des Cadres de la Catégorie A, hierar-
chie II des services Techniques
(Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n°019/84 du 23 AOUT 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1955, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret n°62-130/AF du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du
3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°60-90 du 3 3.63, fixant le statut commun
des Cadres de la Catégorie A1 des services Techniques ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblo-
cage des Avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°84/656 du 6 AOUT 1984, portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n°85/1423 du 7-12-1985, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/1434 du 17-12-1985, portant organisation
des Intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u l'Arrêté n°5169/AF-JP-DGFP-DFF du 15-10-79, autorisant
Monsieur MOUAYA Boniface Ingenieur des Travaux d'Elevage de 2° éche-
lon à suivre un stage de formation en Suisse ;

(/u l'Arrêté n°3689/DAAF-SAP du 13-04-82, portant promotion
des fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie II, des
services Techniques (Agriculture-Elevage-Genie Rural), Avancement 1981;

D.G.S.

D.C.F.

M. [Signature]

(/u la lettre n°65/MPME-CAB du 20.8.85) du Directeur de Cabinet au Ministère des Petites et moyennes Entreprises, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

~~ARTICLE 1er.~~ - En application des dispositions du décret n°60-90 du 3.3.60 ~~suivies~~, Monsieur MOUAYA (Boniface), Ingénieur des Travaux Agricoles de 4^e échelon, indice 940 des cadres de la Catégorie A, hiérarchie II, des Services Techniques (Agriculture), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme ~~de~~ Etudes du Développement, délivré par l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement de Genève (Suisse), est reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur d'Agriculture de 2^e échelon, indice 940 ACC = 1 mois 4 jours.

~~ARTICLE 2.~~ - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10.8.85, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Avril 1986

Par le Premier Ministre,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

[Signature]

[Signature]

~~Bernard EMBE MATSINA.-~~

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGPP - DGPCE	3
DGFP - BSE	3
DGE	3
DCF	2
MDR	2
DGE	2
DOSSIER	3
INFORMESSE	3
SGG/DC	2